

TITRE

N° 120

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2023

RENDRE OBLIGATOIRE LE PAVOISEMENT DES DRAPEAUX FRANÇAIS ET EUROPÉEN
SUR LE FRONTON DES MAIRIES - (N° 1011)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 120

présenté par
M. de Lépinau

à l'amendement n° 23 de Mme Bazin-Malgras

TITRE

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.